

ISSY URBAN TRAIL

REGLEMENT

4 février 2023

L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« L'Issy Urban Trail » est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association « Issy Triathlon ». Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant exclusivement les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 5 courses appelées Urban Trail :

- Urban Marche S et Urban Trail S : environ 9Km
- Urban Trail M : environ 14km
- Urban Trail XL : environ 22Km
- Urban Trail Relais : environ 22Km. Le 1^{er} relais boucle du M et le 2^{ème} boucle du S

Pour l'Urban Trail XL → Il y a 2 boucles : celle du M puis celle du S

Pour l'Urban Relais → le 1^{er} relais fait la boucle M et le 2^{ème} relais fait la S. Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau des tentes « RELAIS » situées devant le parvis de la cité des sports. ***La puce de chronométrage est portée par le 2^{ème} relayeur.***

Le départ et l'arrivée seront à la Cité des Sports. Le Trail se déroulera en une seule étape et à allure libre.

Les départs (**horaires donnés à titre indicatif**, susceptible de légères modifications, en attente des validations autorités compétentes)

Horaires de départ	Distance	1er arrivé
20h30	Urban Trail XL, Urban Relais	22h
20h45	Urban Trail S	21h17
21h	Urban Trail M / Urban Marche S	21h52

Le temps limite pour l'Urban Trail XL et Relais est de 3h (soit 23h30). IL FAUT IMPÉRATIVEMENT avoir dépassé la zone « **Relais** » **AVANT 22H15** située sur le parvis de la cité des sports. Passé ce délai, vous serez arrêté(e).

2. PARTICIPATION

Les Urban Trail S, M et Relais et Urban Marche sont ouverts à toute personne, homme ou femme, **née en 2007 ou avant**, licenciée ou non.

Pour l'Urban Trail XL : ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2005 ou avant**, licenciée ou non.

3. TRAIL EN AUTO-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en auto-suffisance.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à la compétitions sauf pour les licenciés FFTRI et FFA sur présentation de leur licence 2022/2023.

Le certificat médical doit comporter une des mentions suivantes :

- **Sport en compétition,**
- **Course à pied en compétition**
- **Athlétisme en compétition.**
- **Trail en compétition.**
- **Et doit être daté de moins d'un an à compter de la date de l'épreuve (soit minimum 5 février 2022).**

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé :

	<i>Marche/Urban Trail S</i>	<i>Urban Trail M</i>	<i>Urban Trail XL/Relais</i>
Jusqu'au 31 décembre 2022	11 euros	16 euros	21 euros
Du 1er janvier au 16 janvier 2023	16 euros	21 euros	26 euros
Du 17 janvier au 2 février 2023	21 euros	26 euros	31 euros

Les inscriptions se font à partir du site Internet de l'Issy Urban Trail, www.issytriathlon.com/iut, ou directement sur www.njuko.net/issy-urban-trail-2023, et le paiement se fait en ligne par carte bancaire. Les frais de dossier sont à la charge du coureur.

Aucune inscription ni modification ne sera prise par téléphone.

La date limite d'envoi postal du certificat médical est fixée au 28 janvier 2023. Il pourra être téléchargé dans votre espace coureur jusqu'au jeudi 2 février 21h. Passé ce délai, le certificat médical devra être apporté au retrait du dossard le vendredi 3 février dès 12h à la Cité des Sports 90 boulevard du Gouverneur Général Eboué 92130 Issy les Moulinaux. Pour un envoi postal, le certificat médical devra être adressé à « **Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 5 avenue Jean Bouin 92130 Issy-les-Moulinaux** ».

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement par l'organisation pour quelque motif que ce soit, cependant, une option d'Assurance Annulation gérée par le partenaire BEticketing est disponible lors de l'inscription.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l'Urban Trail S, M et Relais.

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le jeudi 2 février 2023 à

21h ou dès 2000 inscrits. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une frontale ou pectorale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne propose aucun point de ravitaillement pendant la course, et il est fortement préconisé d'avoir l'équipement suivant dans un sac à dos :

- 1 réserve pouvant contenir 250 ml d'eau minimum,
- 1 gobelet personnel 15cl ou bidon,
- Gels ou barres,
- Pièce d'identité ...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à la Cité des Sports, 90 boulevard du gouverneur Général Eboué, 92130, Issy les Moulineaux :

- Le vendredi 3 février 2023 de 12h à 20h.
- Le samedi 4 février 2023 de 9h à 19h45.
- Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 18h00.

La remise de dossard pour un tiers est possible en présentant une copie de sa pièce d'identité, une procuration et votre pièce d'identité.

Le dossard devra être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce **au pied** qui devra être restituée à l'arrivée. En cas d'abandon

merci de ramener la puce à l'arrivée ou la déposer à Issy Triathlon au PC sécurité de la Cité des sports (90 boulevard du Gouverneur Général Eboué, 92130, Issy les Moulinaux).

Le dossard fourni devra être visible tout au long de la course et être placé sur le torse ou le ventre.

Merci de ne pas échanger vos puces sous peine de fausser les résultats des courses (chaque puce est attribuée à une course spécifique).

PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS ET PAS DE CLASSEMENT

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs.

Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses « Issy Urban Trail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. ANNULATION

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13. SERVICE MEDICAL

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

14. PASS VACCINAL

L'application du Pass Vaccinal est actuellement suspendue dans le cadre d'événements sportifs et pourra être rétabli par le gouvernement.

14. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Issy Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

15. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses Urban Trail

S, Urban Trail M et Urban Trail XL et aux 3 premiers de l'Urban relais (toutes catégories et sexes confondus). **Toute personne absente lors du podium ne pourra récupérer a posteriori son lot (un tiers ne peut récupérer le lot à sa place).**

17. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2023 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

www.issytriathlon.com/iut